

L'ordre du jour de la séance ordinaire de notre Conseil Municipal du 08 Février 2016 porte sur les questions suivantes :

1°) L'adoption du procès-verbal de la séance précédente, en date du 23 décembre 2015 ;

2°) Création d'une commission communale ayant pour objectif de travailler sur le devenir du site de l'hôpital local Jacques Mellez, de définir les besoins de notre ville en matière de santé, personnes âgées, ... ;

3°) Le programme de travaux à effectuer en 2016 en forêt communale. Leur coût est chiffré par l'ONF à 100 230 € hors taxes ;

4°) Vote d'un premier acompte 2016 sur la participation de la Commune à l'association Archipel ; soit la somme de 25 000 € ;

5°) Carte scolaire du 1^{er} degré : proposition de fusion des écoles maternelle « Joli Bois » et élémentaire « Joseph Colin » compte tenu du départ à la retraite de Madame GERMAIN, Directrice de la maternelle « Joli Bois » ;

6°) Cession du droit de pêche dans les ruisseaux COLAS ARNOULD et LA FAUVETTE à l'AAPPMA Les amis de la Gaule pour une durée de 9 années, afin que cette société de pêche en fasse des ruisseaux pépinières pour la reproduction de la truite fario ;

7°) Le vote d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Cercle d'Histoire Louis Sadoul afin de les rembourser d'une partie des frais engagés lors de l'exposition « Amos » ;

8°) Le compte rendu d'activité Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine / Etablissement Public Foncier Lorrain au 30/09/2015 à présenter au Conseil Municipal pour les opérations concernant la Commune ;

9°) L'allocation des subventions spécifiques à l'USR pour 2016, soit les sommes de :

- 12 406 € à verser en février
- 12 400 € à verser en juillet, qui s'ajoutent à la subvention ordinaire qui sera proposée par l'OMS ; ces sommes sont conformes à la convention du 29 avril 2013 passée avec l'USRaon ;

10°) Les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- n° 47/2015 portant attribution du 1^{er} marché subséquent pour la fourniture d'énergies électricité et gaz pour les années 2016 et 2017,
- n° 48/2015 portant virement de dépenses imprévues de fonctionnement,
- n° 01/2016 portant attribution du Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation des travaux de réfection dans deux logements communaux,
- n° 2/2016 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 5 biens.